



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : SIGNATURE DE BAUX DÉCISION N° DM-24-388
DEROGATOIRES POUR LE MOIS DE EN DATE DU 19 NOVEMBRE 2024
DECEMBRE 2024 POUR LA BOUTIQUE
EPHEMERE SISE 25 BIS RUE RAYMOND DU
TEMPLE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le Code du commerce et notamment l'article L 145-5 ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, adjoint au Maire ; délégué à l'administration générale ;

VU la décision DM-23-136 du 16 mars 2023, fixant les tarifs de sous-location de la boutique éphémère sise 25 bis rue Raymond du Temple à compter du 1^{er} juillet 2023 :

CONSIDÉRANT les propositions des sociétés « LIMACHER MARIE-JOSEE », « FRERES FRACTALES », « BIJOUX HD CREATONS ET ILLUSTRATIONS HAPPY GARDEN DESIGN », de louer le local situé 25 bis rue Raymond du Temple afin de vendre leurs créations ;

CONSIDÉRANT la volonté de la commune d'offrir une diversité commerciale et de soutenir les artisans-créateurs proposant des produits en prêt-à-porter, accessoires, bijoux, objets de décorations, artistiques ou d'épicerie à l'exclusion de toutes activités de restauration et de préparation de denrées alimentaires ;

D É C I D E

DE SIGNER un bail dérogatoire relatif à la location de la boutique éphémère sise 25 bis rue Raymond du Temple avec les sociétés ci-après, aux conditions suivantes :

⇒ « LIMACHER MARIE-JOSEE » dont le siège est situé au 114 avenue de la République à VINCENNES (94300), représentée par Madame Marie-Josée LIMACHER.

Durée : du lundi 2 décembre 2024 à 11h00 au lundi 9 décembre 2024 à 10h00.

Montant du loyer charges comprises : 450 euros.

⇒ « FRERES FRACTALES » dont le siège est situé au 13 passage dartois bidot à SAINT-MAUR-DES-FOSSES, représentée par Monsieur Anthony SOBRAL.

Durée : du lundi 9 décembre 2024 à 11h00 au lundi 16 décembre 2024 à 10h00.

Montant du loyer charges comprises : 450 euros.

⇒ « BIJOUX HD CREATIONS ET ILLUSTRATIONS HAPPY GARDEN DESIGN » dont le siège est situé au 5 rue des Guayes à THORIGNY-SUR-MARNE (77400), représentée par Madame Hélène GARCIA-DUTHILLEUL.

Durée : du lundi 16 décembre 2024 à 11h00 au lundi 23 décembre 2024 à 10h00.

Montant du loyer charges comprises : 450 euros.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20241119-lmc1H12582H1-AR
Date de réception en Préfecture : 19/11/2024
Date de Publication : 19/11/2024